



FICHE DE RÈGLES SIMPLIFIÉES

Planifier mon lotissement

Objectif : créer des lots conformes au règlement proposé.

NORMES MINIMALES :

- Superficie minimale d'un lot : 4 000 m²
- Largeur minimale à la ligne avant : 45 m

DESCRIPTION DE LA CARTE DU SECTEUR FICTIF :

Superficie : 8 hectares

- Forme : rectangle (200 m de façade sur chemin, 400 m de profondeur)
- Accès existant : un chemin le long de la façade (chemin du Lac-Vert)
- Contraintes naturelles :
 - Milieu humide dans le coin nord-est ($\pm 5\,000\text{ m}^2$)
 - Bande de pente forte sur 30 m à l'ouest
- Terrain boisé, non aménagé
- Zonage autorise le résidentiel isolé.